

# CTPL DU 17 décembre 2009

## Compte-rendu .

Ce CTPL faisait suite à celui du 14/12/2009 boycotté par les organisations syndicales (voir en fin de compte rendu la déclaration CGT remise le 14).

La CGT a pris la décision de siéger lors de cette 2<sup>ème</sup> convocation notamment en raison des incohérences qui sont apparues entre les propositions d'implantation ORE dans les SIP au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et celles qui avaient été annoncées lors de CTP précédents.

### ① IMPLANTATIONS DES EMPLOIS :: 4 suppressions d'emplois dans les Hautes Pyrénées 65 ( dont 2 au titre du transfert de la Taxe professionnelle )

#### ➤ Répartition par postes :

- ♦ - 2 à la TG
- ♦ - 0.5 à Luz saint Sauveur.
- ♦ - 0.5 à Lannemezan.
- ♦ - 0.5 à Tarbes Adour Echez ( l'effectif global sera porté à 7 compte tenu du transfert des missions liées à la tace d'urbanisme et au recouvrement des redevances archéologiques précédemment assurées par la trésorerie de Tarbes impôt )
- ♦ - 0.5 à Tarbes Municipale
- ♦ - 0.5 à Tarbes Impôt ( effectif global : 9,5 . 8,5 emplois implantés au SIP de Tarbes, 1 emploi transféré à Tarbes Adour Echez ).
- ♦ - 0.5 à la Paierie départementale.

♦1 création d'emploi équipe EDAR pris sur les effectifs TG

#### ➤ Tableaux détaillés par poste et services en annexe.

**Les représentants CGT n'ont pas pris part au vote sur ce point, tant il est évident que l'ORE n'est qu'un outil d'ajustement entre les décisions ministérielles de suppressions d'emplois et leur déclinaison géographique.**

Personne, y compris la direction, n'est en effet capable d'expliquer la mesure des fameux gains de productivité et d'efficacité aboutissant aux suppressions d'emplois (- 2569 emplois à la DGFIP en 2010).

En somme, nous sommes tous priés de croire à la Sainte Parole Ministérielle un peu comme lorsque l'on devait acquiescer à l'affirmation que la terre était plate.

Au demeurant, cette réunion a permis de mettre en lumière une nouvelle fois les incohérences et précipitations de la Direction sur le dossier de la création des SIP

En effet, la direction avait indiqué lors de précédentes réunions informelles et CTP que le SIP de Tarbes verrait l'IMPLANTATION de 11 postes d'agents de catégorie B et C (voir ci-dessous le document officiel remis par la Direction lors de ces réunions préalables).

EMPLOIS IMPLANTES AU SIP DE TARBES			
	Origine CDI	Origine trésorerie	Total
Catégorie A (fiscalité immobilière)	1		1
Catégorie B	7	8	15
Catégorie C	25	3	28
<b>TOTAL EMPLOIS de catégories A, B et C du SIP</b>	<b>33</b>	<b>11<sup>1</sup></b>	<b>44</b>
ENCADREMENT			
1 responsable : trésorière principale		1	1
2 adjoints : 1A+ et 1 A	1	1	2
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34</b>	<b>13</b>	<b>47</b>

\* dont 1 B relations publiques

Un emploi de catégorie B sera transféré au PRS lors de la création de celui-ci, au 1/9/2010.

Or les transferts d'emplois budgétaires de la trésorerie de Tarbes Impôt au SIP se chiffreront à 8,5 au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (après intégration d'un 1/2 poste supprimé).

De ce fait, le remplacement de M. Darrigade muté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et annoncé par la Direction se résume à de belles paroles pour ne pas dire plus.

**De ce fait, et compte tenu de l'organisation de l'accueil généraliste du SIP de Tarbes qui occupera 2 agents de la filière gestion publique, ce sont 6,5 postes budgétaires qui seront dédiés au recouvrement spécialisé. Qui plus est, la perspective de création du Pôle de Recouvrement Spécialisé au 1<sup>er</sup> septembre 2010, devrait réduire la cellule recouvrement spécialisé du SIP à 5,5 postes B et C.**

### **② Les ponts naturels :**

Après la consultation des postes et services il ressort qu'une majorité des agents a approuvé la proposition de 2 ponts naturels en 2010 : le vendredi 14 mai et le vendredi 12 novembre.

CGT et FO ont voté pour.

### **③ Point d'actualité sur la pandémie grippale :**

La direction a rappelé que la situation dans le département ne nécessiterait pas, à priori, de recours à la réquisition.

Les 21 candidatures volontaires qui se sont manifestées les 19 octobre et 3 décembre 2009 devraient donc suffire pour satisfaire les exigences préfectorales suite aux injonctions présidentielles.

La CGT a rappelé que l'agitation présidentielle, qui s'est concrétisée par 10 circulaires ministérielles et directionnelles en 10 jours, ne reposait sur aucune situation d'urgence sanitaire et qu'au demeurant, le recours aux chômeurs, dans la situation actuelle de crise, aurait été préférable.

De plus, les conditions d'indemnisation des heures supplémentaires effectuées par les volontaires dans les centres de vaccination sont fixées par la circulaire Woerth du 4/12/2009 qui aboutit à une inégalité de traitement des agents selon leurs corps d'affectation.

Ainsi, pour le même travail, un agent de catégorie C percevra une rémunération horaire de l'ordre de 11 € alors qu'un cadre A+ devrait percevoir entre 16 et 19 €.

A l'inconséquence s'ajoute donc l'inégalité de traitement des situations.

La CGT a proposé à l'administration de remédier à cette injustice en mutualisant les gains de chacun afin qu'ils soient redistribués de manière égalitaire. La Direction a estimé que le principe était fondé et qu'individuellement elle pourrait s'y associer mais qu'elle ne pouvait en aucun cas organiser un tel dispositif de mutualisation.

### **④. Questions diverses :**

**➤Création d'un poste EDAR :** la Direction a précisé que le poste serait créé par suppression d'un emploi budgétaire à la trésorerie générale mais qu'à défaut de candidats émanant de la TG, le poste serait pourvu par des candidats du réseau des trésoreries.

La CGT a rappelé que cette création de poste justifiait s'il en était besoin la nécessité d'implanter des emplois sur les SIP de Lourdes et Lannemezan.

Les organisations syndicales ont rappelé qu'elles seraient particulièrement attentives au respect de l'ancienneté de la demande lorsque le poste d'EDAR sera pourvu.

La CGT a demandé un premier bilan de l'utilisation des équipes EDAR dans le département à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2010 lors d'un CTP.

**➤Situation à Vic en Bigorre :** La CGT a dénoncé la décision unilatérale du TPG concernant le gel du poste de comptable de cette trésorerie. L'objectif de la Direction est de procéder au regroupement des trésoreries de Vic et de Rabastens sur la trésorerie de Rabastens en instaurant, à brève échéance, une permanence à Vic. La direction met ainsi les élus locaux et les représentants du personnel devant le fait accompli et fragilise sciemment le réseau de service public de proximité.

Cette attitude, dans le contexte actuel de suppressions d'emplois et de créations de structures nouvelles mobilisant les équipes EDAR est tout simplement irresponsable.

La CGT a indiqué au TPG qu'elle ne laisserait pas l'administration se livrer à de telles manœuvres et qu'elle comptait bien sensibiliser élus locaux et usagers à cette nouvelle attaque contre le service public de proximité.

**Vos représentants CGT :** Pierre Durand, Jacques Lamarque, José Navarro.

<b>ORE 2008 HAUTES PYRENEES</b>		mesure ORE 2009	BRUT	Corrigé Missions	Actuel implanté	Actuel réel	Prévu Réal 31/12/2010	Diff : Implanté 09/ORE	Proposition au CTPL	Evolution Implanté
65 000	TG HAUTES PYRENEES	33,16	31,84	29,84	32	32,6	30,8	-2,16	30	<b>- 2</b>
	EDAR			8	7	7	8		8	<b>+ 1</b>
<b>PNC</b>										
65 018	LOURES-BAROUSSE	1,69	1,62	1,54	1,5	1	1	- 0,04	1,5	
65 006	LA BARTHE DE NESTE	1,63	1,57	1,48	1,5	1,5	1,5	+ 0,02	1,5	
65 023	OSSUN	1,69	1,62	1,54	1,5	2	2	-0,04	1,5	
65 026	ST LAURENT DE NESTE	1,88	1,81	1,71	1,5	1	1	-0,21	1,5	
65 011	CASTELNAU Galan	2,32	2,23	2,11	2	1,8	0,8	-0,11	2	
65 030	TOURNAY	2,39	2,29	2,17	2	2	2	-0,17	2	
65 031	TRIE SUR BAISE	2,38	2,29	2,17	2	2	2	-0,17	2	
65 025	RABASTENS BIGORRE	2,45	2,35	2,23	2	2,5	2,5	-0,23	2	
65 032	VIC EN BIGORRE	2,71	2,60	2,47	2,5	2,7	2,7	+0,03	2,5	
65 033	VIELLE-AURE	2,98	2,86	2,71	3	1,8	1,8	+0,29	3	
65 003	ARREAU-BORDERES	3,86	3,71	3,51	3,5	3	3	-0,01	3,5	
65 019	LUZ ST SAUVEUR	4,12	3,96	3,75	4,5	4,4	4,4	+0,75	4	<b>- 0,5</b>
65 014	LANNEMEZAN	4,65	4,46	4,23	5	5	4	+0,77	4,5 -1(SIP) 3,5	<b>- 0,5</b>
65 020	MAUBOURGUET	5,54	5,32	5,04	5	5	5	-0,04	5	
65 024	TARBES ADOUR ECHEZ	6,28	6,03	5,71	6,5	6,6	6,6	+0,79	6 + 1 Trans TU	<b>-0,5</b>
65 015	LANNEMEZAN HOSP	6,84	6,57	6,22	6	6,3	6,3	-0,22	6	
65 002	ARGELES GAZOST	7,14	6,86	6,50	6,5	6,7	6,7	0 ,00	6,5	
65 005	BAGNERES BIGORRE	10,18	9,77	9,26	9,5	8,97	7,9	+0,24	9,5	
65 090	PAIERIE DEPARTEMENT	8,74	8,39	7,95	8,5	8,4	8,4	+0,55	8	<b>-0,5</b>
65 017	LOURDES	12,92	12,41	11,75	11,5	12	11	-0,25	11,5 - 2SIP : 9,5	
65028	TARBES IMPÖTS	10,44	10,02	9,50	10	10,8	10,8	+0,50	9,5 (1TAE 8,5 SIP)	<b>-0,5</b>
65 029	TARBES MUNICIPALE	16,06	15,42	14,61	15	15,8	15,8	+0,39	14,5	<b>-0,5</b>
Paramètres transversaux		152,05	146	145	<b>150</b>	150,8	146	4	<b>146</b>	<b>- 4</b>
Personnel		-1,72							30	T Générale
Structure		5,60							8	EDAR
Enjeux		-8,42							108	PNC

(correspondance colonnes  
tableau général)

TG	A		2009/2008 nbre	D	B	C	C'	F	F - C'	obs.	E	E'
	brut ORE 2009	brut ORE 2008		ORE 08 Implanté CTPL 08	brut	corrige param. transv.	corrige missions	corrige répartition emploi accueil	Implanté 2010	différence proposition / corrige		réel net 01/01/10
Recouvrement des impôts	2,34	2,49	-0,45	4,50	2,25	2,11	2,16	4,00	-0,10		4,80	4,00
Produits divers, amendes, TU	2,10	2,40			2,02	1,89	1,94					
Redevance	1,00	1,00	0,00	1,00	0,96	0,90	0,92	1,00	0,08		1,00	1,00
Contrôle financier					0,00	0,00	0,00					
Dépenses Etat	2,52	2,31	0,21	2,00	2,42	2,27	2,35	2,50	0,17		3,80	3,80
Service CEPL	4,73	4,81	-0,08	3,60	4,54	4,20	4,37	3,50	-0,87	PFDL	3,60	2,60
PFDL		0,00	0,00	1,00			0,00	1,00	1,00	CEPL	1,00	1,00
DEEF et action économique	0,30	0,30	0,00		0,28	0,27	0,28		-0,28		0,00	
Comptabilité, caisse	4,84	5,12	-0,28	5,00	4,65	4,36	4,47	4,50	0,03		3,50	3,50
Dépôts et services financiers	3,35	3,88	-0,53	3,50	3,22	3,01	3,09	3,00	-0,09		3,80	3,80
Personnel	1,53	1,84		2,00	1,76	1,85	1,69	1,50	-0,19		1,30	1,30
Matériel	2,95	3,15	-0,22	3,00	2,83	2,65	2,72	2,80	-0,22		2,30	2,30
Domaine	1,00	1,00	0,00	1,00	0,95	0,80	0,92	1,00	0,08		1,00	1
Secrétariat et accueil	3,00	3,00	0,00	2,00	2,88	2,70	2,00	2,00	0,00		2,00	1,00
Formation contrôle	0,20	0,20	0,00		0,19	0,18	0,18		-0,18		0,00	0
Agents de service et gardiens	3,00	3,00	0,00	3,00	2,88	2,70	2,77	3,00	0,23		2,00	3
Fonctions diverses		0,00	0,00	0,50				0,50	0,50	CM/B	0,50	0,5
Contentieux/CQC									0,00		2,00	2
<b>TOTAL</b>	<b>33,16</b>	<b>34,51</b>	<b>-1,35</b>	<b>32,00</b>	<b>31,84</b>	<b>29,84</b>	<b>29,84</b>	<b>30,00</b>	<b>0,16</b>		<b>32,60</b>	<b>30,80</b>

TG brut (après paramètres transvers) 31,84

TG A REPARTIR 30

le 31me emploi "accueil" est redistribué aux services  
(c à d 0,70 en corrigé)